



## APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE dans l'Oise pour 2019

\*\*\*\*\*

**Cet appel à projets porte sur les crédits gérés par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) au titre des crédits politique de la ville - y compris le dispositif ville vie vacances (VVV) -**

Les actions proposées doivent répondre aux enjeux définis dans les contrats de ville et concerner les habitants des quartiers prioritaires politique de la ville

Les dossiers devront identifier précisément les besoins auxquels l'action répondra et les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus, démontrer la capacité du porteur à réaliser son action dans les conditions présentées dans le dossier et aboutir aux résultats attendus dans les délais.

### **Dépôt des dossiers sur la plateforme Démarches Simplifiées (DS) :**

Sur le site web DS (démarches simplifiées), un lien spécifique est disponible par contrat de ville.

**À noter que le dépôt des demandes de subventions s'effectue exclusivement de manière dématérialisée sur la plateforme Démarche simplifiée. Aucun dossier papier ne sera accepté.**

Pour les acteurs souhaitant déposer une même action sur plusieurs territoires, il faudra déposer un dossier sur chaque territoire en précisant sur quel(s) autre(s) territoire(s) la même action a été déposée.

Vous recevrez un accusé de réception automatique de dépôt via l'outil DS.

### **Le calendrier des appels à projets par territoire :**

***La plupart des appels à projets des territoires en contrat de ville de l'Oise seront lancés le 3/09/2018 et la date limite de dépôt est fixée au 14/10/2018 à minuit. \****

De nombreux territoires organiseront une réunion de lancement de leur appel à projets à laquelle il est important de participer afin de solliciter toutes les précisions utiles.

#### **NB : A l'exception des territoires de :**

- Liancourt : date de lancement = 3/10/2018 ; date de clôture = 16/11/2018 à minuit,

- Méru : date de lancement = 3/09/2018 ; date de clôture = 5/11/2018 à minuit.

TERRITOIRES	NOUVEAUX LIENS DE CONNEXIONS DEMARCHE SIMPLIFIEE(DS)	DELEGUE DU PREFET	DATES DE LANCEMENT ET DE CLOTURE DES AAP SUR LES CONTRATS DE VILLE
<p>CAB – Communauté d’Agglomération du Beauvaisis</p> <p>BEAUVAIS</p>	<p><b>1/enregistrement structure :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure</a></p> <p><b>2/ dépôt des demandes de subvention :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/agglo-beauvaisis">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/agglo-beauvaisis</a></p>	<p>Vincent GIRAUD</p> <p><a href="mailto:vincent.giraud@oise.gouv.fr">vincent.giraud@oise.gouv.fr</a></p> <p>tel : 06 11 33 65 54</p>	<p>Lancement : 3 septembre 2018</p> <p>Clôture : 14 octobre 2018 à minuit</p>
<p>CC Les SABLONS</p> <p>MERU</p>	<p><b>1/enregistrement structure :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure</a></p> <p><b>2/ dépôt des demandes de subvention :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/sablons">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/sablons</a></p>	<p>Moustapha ROUBI</p> <p><a href="mailto:moustapha.rouibi@oise.gouv.fr">moustapha.rouibi@oise.gouv.fr</a></p> <p>tel : 06 79 31 35 34</p>	<p>Lancement : 3 septembre 2018</p> <p>Clôture : 5 novembre 2018 à minuit</p>
<p>ACSO- Communauté de l’Agglomération Creil Sud Oise</p> <p>Creil, Montataire, Nogent sur Oise et Villers Saint Paul</p>	<p><b>1/enregistrement structure :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure</a></p> <p><b>2/ dépôt des demandes de subvention :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/acso">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/acso</a></p>	<p>Rufin ATTINGLI</p> <p><a href="mailto:rufin.atingli@oise.gouv.fr">rufin.atingli@oise.gouv.fr</a></p> <p>tel : 06 82 63 81 64</p>	<p>Lancement : 3 septembre 2018</p> <p>Clôture : 14 octobre 2018 à minuit</p>
<p>CCPV – CC du Pays de Valois</p> <p>CREPY EN VALOIS</p>	<p><b>1/enregistrement structure :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure</a></p> <p><b>2/ dépôt des demandes de subvention :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ccpv">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ccpv</a></p>	<p>Richard ROHMER</p> <p><a href="mailto:richard.rohmer@oise.gouv.fr">richard.rohmer@oise.gouv.fr</a></p> <p>tel : 06 42 19 94 42</p>	<p>Lancement : 3 septembre 2018</p> <p>Clôture : 14 octobre 2018 à minuit</p>

TERRITOIRES	NOUVEAUX LIENS DE CONNEXIONS DEMARCHE SIMPLIFIEE(DS)	DELEGUE DU PREFET	DATES DE LANCEMENT DES AAP SUR LES CONTRATS DE VILLE
CC PAYS D'OISE ET D'HALATTE  PONT-SAINTE-MAXENCE	<p><b>1/enregistrement structure :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure</a></p> <p><b>2/ dépôt des demandes de subvention :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ccpoh">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ccpoh</a></p>	<p>Moustapha ROUBI</p> <p><a href="mailto:moustapha.rouibi@oise.gouv.fr">moustapha.rouibi@oise.gouv.fr</a></p> <p>tel : 06 79 31 35 34</p>	<p><b>Lancement : 3 septembre 2018</b></p> <p><b>Clôture : 14 octobre 2018 à minuit</b></p>
CC DU CLERMONTOIS  CLERMONT	<p><b>1/enregistrement structure :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure</a></p> <p><b>2/ dépôt des demandes de subvention :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/clermontois">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/clermontois</a></p>	<p>Moustapha ROUBI</p> <p><a href="mailto:moustapha.rouibi@oise.gouv.fr">moustapha.rouibi@oise.gouv.fr</a></p> <p>tel : 06 79 31 35 34</p>	<p><b>Lancement : 3 septembre 2018</b></p> <p><b>Clôture : 14 octobre 2018 à minuit</b></p>
CC du LIANCOURTOIS  LIANCOURT	<p><b>1/enregistrement structure :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure</a></p> <p><b>2/ dépôt des demandes de subvention :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/liancourtois">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/liancourtois</a></p>	<p>Moustapha ROUBI</p> <p><a href="mailto:moustapha.rouibi@oise.gouv.fr">moustapha.rouibi@oise.gouv.fr</a></p> <p>tel : 06 79 31 35 34</p>	<p><b>Lancement : 3 octobre 2018</b></p> <p><b>Clôture : 5 novembre 2018 à minuit</b></p>
CC PAYS NOYONNAIS  NOYON	<p><b>1/enregistrement structure :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure</a></p> <p><b>2/ dépôt des demandes de subvention :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/noyonnais">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/noyonnais</a></p>	<p>Richard ROHMER</p> <p><a href="mailto:richard.rohmer@oise.gouv.fr">richard.rohmer@oise.gouv.fr</a></p> <p>tel : 06 42 19 94 42</p>	<p><b>Lancement : 3 septembre 2018</b></p> <p><b>Clôture : 14 octobre 2018 à minuit</b></p>
ARCBA – Communauté d'Agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne  COMPIEGNE	<p><b>1/enregistrement structure :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrem-ent-structure</a></p> <p><b>2/ dépôt des demandes de subvention :</b></p> <p><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/arc-ba">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/arc-ba</a></p>	<p>Richard ROHMER</p> <p><a href="mailto:richard.rohmer@oise.gouv.fr">richard.rohmer@oise.gouv.fr</a></p> <p>tel : 06 42 19 94 42</p>	<p><b>Lancement : 3 septembre 2018</b></p> <p><b>Clôture : 14 octobre 2018 à minuit</b></p>

### **Contacts en cas de difficulté de connexion sur DS (démarches simplifiées) :**

*Chaque délégué du préfet en fonction du territoire concerné par le dépôt de la demande sera votre interlocuteur en cas de difficulté de connexion sur le site « démarches simplifiées » (DS).*

### **La saisie des bilans intermédiaires ou définitifs :**

*Pour les actions reconduites, les comptes rendus financiers et qualitatifs intermédiaires ou définitifs 2018 sont disponibles sur DS et non pas sur ADDEL . Les bilans intermédiaires ou définitifs devront être obligatoirement transmis via DS en même temps que la demande de renouvellement de l'action.*

*Un document type de bilan est à télécharger sur DS pour l'établissement de ce bilan intermédiaire.*

***(attention ces comptes-rendus financiers et qualitatifs s'ils sont intermédiaires ne doivent en aucun cas être saisis sur ADDEL)***

### **La complétude des dossiers déposés et leur correspondance avec les critères des appels à projets des territoires et de l'Etat:**

L'ensemble des dossiers déposés seront examinés par un comité composé de représentants de la collectivité et de l'Etat.

**Les dossiers incomplets ou ne correspondant pas aux critères de l'appel à projets ne seront pas instruits.**

**Si votre dossier est retenu, vous serez avisé par le délégué du préfet de votre territoire.**

### **Rappel du cadre d'intervention des crédits du CGET**

**La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, portant réforme de la politique de la ville, fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leur unité urbaine et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.**

Elle vise à faire évoluer les pratiques au profit des habitants et des acteurs des quartiers et renouvelle les outils d'interventions autour d'une géographie prioritaire simplifiée, d'un contrat de ville unique piloté à l'échelle intercommunale, d'une mobilisation prioritaire des politiques publiques de droit commun par le biais des crédits de droit commun des différents partenaires (État, Conseil Régional, Conseil Départemental, EPCI, Ville) et de l'association des habitants au travers les conseils citoyens.

### **Les types d'actions concernés par le présent appel à projets :**

Les projets présentés dans le cadre des contrats de ville au profit des habitants des QPV doivent avoir un caractère innovant et/ou structurant pour le territoire concerné.

Ce caractère s'apprécie au regard de la réponse apportée aux besoins du ou des quartiers, de la qualité de l'association des bénéficiaires à l'élaboration ou à l'animation du projet et de la recherche d'une cohérence avec les actions conduites par les opérateurs du territoire

Les porteurs de projets devront décrire pour chaque action :

- l'analyse du besoin et la manière dont celui-ci est couvert ou non dans le QPV,
- l'articulation de son action avec les autres acteurs du territoire dans ce créneau et les complémentarités envisagées entre actions (segmentation des publics, chaînage des projets entre eux),
- le lien avec les dynamiques inter-quartiers,
- les modalités précises de mise en œuvre du projet,
- les critères d'évaluation de l'action (ces critères rendront notamment compte de l'impact des actions dans le champ des priorités transversales des contrats de ville : jeunesse, égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations)**

les actions dans le cadre de ville vie vacances (VVV) sont intégrées au présent appel à projet

Pour mémoire le programme VVV s'adresse en priorité aux jeunes âgés de 11 à 18 ans, résidant dans des quartiers politique de la ville. Les actions VVV visent à proposer aux jeunes des activités diversifiées relevant à la fois des champs sportif, culturel, éducatif mais également de la solidarité, du civisme, des activités d'animation de quartier ou des séjours extérieurs sur le territoire métropolitain et de veiller à respecter la mixité sociale et sexuée des publics.

Un même projet reconduit sur plusieurs vacances scolaires doit faire l'objet d'un dossier unique sur l'année.

### **Calendrier de déroulement des actions**

Les actions subventionnables doivent être réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019.

Seules les actions se déroulant en milieu scolaire ou au bénéfice d'un public scolaire, peuvent se caler sur le calendrier scolaire.

### **les dépenses non éligibles**

Ne sont pas éligibles, les dépenses liées aux financements de postes (sauf exception spécifique) ou relevant du fonctionnement courant de la structure, pour la part de cofinancements possibles relevant de la mobilisation de crédits spécifiques.

Les crédits « politique de la ville » servent à financer des projets et non le fonctionnement des structures.

### ***IMPORTANT :***

- La subvention demandée ne peut couvrir que des frais directement liés à la réalisation de l'action
- Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles
- Le budget doit inclure les ressources financières et la valorisation des ressources non monétaires.
- Tout dossier de demande de subvention doit contenir un plan de financement sincère, équilibré et réaliste
- Ne pas oublier de remplir le budget de l'association tenant compte du montant des subventions sollicitées, **une trame budgétaire est à télécharger sur DS pour l'établissement de votre bilan prévisionnel.**

### Les contrats de ville 2015-2020

Neuf contrats de ville existent dans l'Oise, ils regroupent douze communes et dix-huit quartiers prioritaires :

#### **Communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB)**

<b>commune</b>	<b>quartiers</b>
Beauvais	Saint Jean, Saint Lucien, Argentine

#### **Communauté de communes des Sablons (CCS)**

<b>commune</b>	<b>quartier</b>
Méru	La Nacre

#### **Communauté de communes du Clermontois (CCC)**

<b>commune</b>	<b>quartier</b>
Clermont	Les Sables

#### **Communauté de communes du Liancourtois**

<b>commune</b>	<b>quartier</b>
Liancourt	Les abords du parc

#### **Communauté d'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne (ARCBA)**

<b>commune</b>	<b>quartiers</b>
Compiègne	Vivier Corax, Clos des Roses et la Victoire

#### **Communauté de communes du pays Noyonnais (CCPN)**

<b>commune</b>	<b>quartiers</b>
Noyon	Mont Saint Siméon et Beauséjour

#### **Communauté de commune du pays de Valois (CCPV)**

<b>commune</b>	<b>quartier</b>
Crépy-en-Valois	Kennedy

#### **Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)**

<b>commune</b>	<b>quartier</b>
Pont-Sainte-Maxence	Les Terriers

#### **Communauté de l'agglomération Creil Sud Oise (ACSO)**

<b>communes</b>	<b>quartiers</b>
Creil	Les Hauts de Creil
Montataire	Les Martinets
Nogent-sur-Oise	Les Côteaux, Les Rochers et l'Obier
Villers-Saint-Paul	Belle Vue, Belle Visée

Chaque ville couverte par un contrat de ville a élaboré son appel à projets pour 2019 qui précise les attentes propres à son territoire.

**Les attentes des services de l'Etat visent à favoriser et soutenir l'émergence et l'élaboration de projets cohérents avec les enjeux prioritaires identifiés dans les différents contrats de ville de l'Oise.**

**L'importance de la mobilisation du droit commun est rappelée, les porteurs de projets devront veiller à solliciter des cofinancements diversifiés de droit commun en complément des crédits spécifiques du CGET.**

*Trois dimensions transversales doivent être prises en compte dans l'ensemble des actions entreprises sous l'égide des contrats de ville : la promotion de la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes.*

**ATTENTION POUR 2019, 30 % des crédits de chaque contrat de ville seront consacrés aux actions liées à l'emploi et au développement économique.**

**S'agissant des actions liées à l'emploi et au développement économique, des réponses innovantes sont notamment attendues pour les thématiques et problématiques suivantes :**

**- Lever les freins psychologiques à la mobilité géographique.**

Les problèmes de mobilité géographique peuvent résulter de freins psychologiques (peur de l'inconnu, changement de repères ou plus simplement mauvaise connaissance des possibilités offertes par l'intermodalité et les transports en commun ...) qui s'additionnent aux freins financiers (coût du transport, acquisition du permis, logement ...). Les méthodes innovantes telles que celles recourant aux témoignages sont encouragées.

**- Accompagnement à la construction d'un projet professionnel en lien avec les opportunités de recrutement du territoire**

Les secteurs porteurs dans la région Hauts de France sont nombreux (logistique, industrie, bâtiment, numérique,...). Pour que la reprise économique profite aux habitants des quartiers, il est important que se développent des actions permettant aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de découvrir les métiers en tension mais aussi les filières et les modes de formation qui sont à leur disposition. Les méthodes innovantes telles que celles recourant aux témoignages et à la découverte in situ des métiers (bancs d'essai, plateaux techniques, visites en entreprises, ...) ainsi que l'orientation de jeunes vers l'EPIDE sont encouragées.

**- Développer l'alternance dans les quartiers.**

Le développement des formations en alternance est une priorité du conseil régional et de l'État. Le département de l'Oise dispose d'une offre conséquente d'organismes de formation qui permettent de s'engager dans un contrat de professionnalisation ou un contrat d'apprentissage. Cette offre doit profiter aux résidents des QPV. Le porteur peut choisir d'accompagner les bénéficiaires au stade de l'orientation, de la recherche d'entreprise ou dans le cadre d'un accompagnement global pouvant se poursuivre jusqu'au suivi durant la formation et l'intégration dans l'entreprise.

**- Des actions relatives à l'apprentissage des savoirs fondamentaux** : lire écrire compter et respecter autrui constitue également un axe prioritaire de nature à lever les freins à l'employabilité.

***- Les structures intervenant dans le champ de l'insertion professionnelle et financées par l'État peuvent répondre au présent appel à projet. Toutefois, il est rappelé dans ce cadre que seules les dépenses liées à des actions conçues en réponse à l'appel à projets sont éligibles aux financements de la politique de la ville. L'activité de droit commun menée par ces structures dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou à destination des résidents de ces quartiers ne peut être financée dans le cadre du présent appel à projets.***

**S'agissant des actions relatives au domaine de l'Education**, les réponses attendues visent à :

- Mettre en place des actions visant à développer le projet d'avenir de chaque élève en lien avec le projet de l'établissement (actions de découverte et de visites d'entreprise, d'immersion en milieu professionnel ...).
- Permettre l'accès à tous les élèves de 3ème issus des QPV à un stage de découverte de qualité.
- Développer des actions visant à la prévention du décrochage en garantissant une amélioration du climat scolaire, la coéducation...
- Pour les collèges favoriser les actions inscrites dans le dispositif « devoirs faits au collège » qui consiste à faire en sorte que les collégiens aient terminé leur travail avant de rentrer à la maison. *Ces actions seront prioritairement, mais non exclusivement, réalisées dans les établissements*. Il sera nécessaire de veiller alors à la supervision des actions par les Principaux pour qu'elles s'insèrent véritablement dans le projet du collège et concernent bien un public prioritaire.